

Charte des valeurs de la DAJ

Les agents de la direction des affaires juridiques sont soumis aux droits et obligations des fonctionnaires de l'Etat, tels qu'ils figurent, notamment, dans le statut général de la fonction publique : ils se conforment, en outre, à toutes les valeurs du service public, telles que la défense de l'intérêt général ou l'impartialité, auxquelles ils sont profondément attachés. L'objet de cette charte est d'identifier les valeurs particulières qui guident l'action de la direction juridique des ministères économique et financier dans son travail quotidien, au service de l'Etat, pour rendre un service de qualité et établir des relations de confiance avec tous ceux qui requièrent son aide.

La légalité

Nous comprenons le respect de la légalité comme le premier devoir d'une direction juridique. Pour répondre à la légitime demande de sécurité juridique de ceux qui nous font confiance, nous nous attachons à garantir, à tout moment, une expertise fiable et impartiale, la défense du droit devant les juridictions et l'élaboration de textes respectueux des normes applicables.

L'exigence

Nous nous imposons vérification attentive des données et des sources, recherche sans a priori, rigueur du raisonnement et validation collégiale. Cette exigence requiert de chacun de nous qu'il se forme, en permanence, aux évolutions des domaines dont il a la charge.

L'échange

Nous recherchons, avec ceux qui nous sollicitent, des relations de confiance, fondées sur l'écoute, le dialogue et la compréhension, qui n'est pas complaisance. Nous nous engageons à fournir, dans les délais utiles, des réponses opérationnelles.

Nous garantissons notre soutien loyal dans la durée et assumons les responsabilités qui nous sont confiées, devant les juridictions, dans l'élaboration des textes et dans les négociations, interministérielles ou internationales.



L'esprit d'équipe

Nous privilégions, au sein de notre direction pluridisciplinaire, le dialogue, la concertation, le partage des connaissances, le respect des opinions, la contradiction constructive et l'ouverture d'esprit. Tant la diversité de nos formations et de nos parcours professionnels, que la collégialité de nos travaux, sont des atouts pour la qualité du service que nous offrons.

La confidentialité

Nous garantissons à nos interlocuteurs, quelle que soit la nature des travaux qui nous sont demandés, la confidentialité essentielle à l'établissement de relations de confiance.

La modestie

Nous ne voulons être ni des juges, ni des censeurs, mais des conseils et des partenaires. Conscients des mutations du droit, nous acceptons de nous remettre en question et de faire part de nos doutes.

Au regard des contraintes dont doivent tenir compte les décisions publiques, nous acceptons la critique et garantissons notre soutien actif, quel que soit l'accueil réservé à nos analyses et à nos conseils.